

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 12 février 2024**

**Délibération n° CP-2024-3101**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) -  
Approbation des plans de financement

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Madame Zémorda Khelifi

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Commission permanente du 12 février 2024****Délibération n° CP-2024-3101**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Approbation des plans de financement

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 février 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La DSIL a été créée en 2016 sous le nom de fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Elle est destinée à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Ces aides ont, notamment, pour objectifs d'aider la collectivité à se mettre en conformité avec la réglementation énergétique des bâtiments publics et de financer certaines opérations d'investissement. Elle a été pérennisée en 2018 et devient la DSIL.

De 2017 à 2020, la Métropole et l'État ont contractualisé le pacte métropolitain d'innovation, aujourd'hui caduque, dont les thématiques étaient : ville intelligente et mobilités, transition énergétique et environnement et excellence économique et rayonnement.

Depuis 2021, la Métropole sollicite la DSIL pour des opérations relevant des thématiques nationales, telles que :

- le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien,
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires.

Dans le cadre de la campagne annuelle 2024, la Métropole sollicite des financements auprès de l'État comme chaque année.

Les plans de financement exposés ci-dessous concernent des projets inscrits au CPER 2021-2027. Celui-ci a été approuvé par délibération du Conseil n° 2023-1620 du 27 mars 2023.

## II - Les projets faisant l'objet d'une demande de subvention

La DSIL est sollicitée dans le cadre du CPER pour les projets suivants :

### 1° - Le pont de Couzon

Les travaux nécessitent la réparation des maçonneries des piles, la mise en œuvre d'une étanchéité des têtes de la pile centrale et la mise en conformité des équipements (les déposes des nacelles de visites, d'anciens éléments qui n'ont plus d'utilité, des réseaux concessionnaires hors service, la dépose et la remise en œuvre d'un nouvel éclairage public et d'une mise en lumière de l'ouvrage, la remise en peinture générale de l'ouvrage ainsi que l'élargissement par deux encorbellements).

#### a) - Travaux d'encorbellement

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	2 583 333	Métropole (autofinancement)	516 666
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) contrat CPER	1 446 667
		DSIL contrat CPER	620 000
<b>Total</b>	<b>2 583 333</b>	<b>Total</b>	<b>2 583 333</b>

#### b) - Travaux de réparation

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	1 166 667	Métropole (autofinancement)	233 333
		Région AURA contrat CPER	553 334
		DSIL contrat CPER	380 000
<b>Total</b>	<b>1 166 667</b>	<b>Total</b>	<b>1 166 667</b>

### 2° Le pont de Vernaison

Les travaux consistent en une réhabilitation lourde des ancrages et de la câblerie, la réparation de la dalle béton du tablier par ragréage, la reprise des aciers et à la réfection de l'étanchéité et des enrobés. Ils seront assortis de la réalisation d'un encorbellement dédié aux mobilités actives.

#### a) - Travaux d'encorbellement

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	6 250 000	Métropole (autofinancement)	3 694 000
		Région AURA contrat CPER	1 556 000
		DSIL contrat CPER	1 000 000
<b>Total</b>	<b>6 250 000</b>	<b>Total</b>	<b>6 250 000</b>

**b) - Travaux de réparation**

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	8 000 000	Métropole (autofinancement)	5 444 000
		Région AURA contrat CPER	1 556 000
		DSIL contrat CPER	1 000 000
<b>Total</b>	<b>8 000 000</b>	<b>Total</b>	<b>8 000 000</b>

**c) - Travaux d'ancrages amont**

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	2 430 000	Métropole (autofinancement)	486 000
		Région AURA contrat CPER	944 000
		DSIL contrat CPER	1 000 000
<b>Total</b>	<b>2 430 000</b>	<b>Total</b>	<b>2 430 000</b>

**d) - Travaux d'ancrages aval**

Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
travaux	2 430 000	Métropole (autofinancement)	486 000
		Région AURA contrat CPER	944 000
		DSIL contrat CPER	1 000 000
<b>Total</b>	<b>2 430 000</b>	<b>Total</b>	<b>2 430 000</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les plans de financement de la programmation DSIL 2024 dans le cadre du CPER 2021-2027.

**2° - Les recettes** d'investissement correspondantes seront imputées sur les opérations n° 0P12O7277 et n° 0P12O8901, en recettes, à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 13 février 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-319726-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
---